

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct de répartition de l'actif canadien de CI Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement total supérieur en investissant, directement ou indirectement, dans un portefeuille composé principalement de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de participation et des titres d'autres fonds communs de placement.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds répartition de l'actif canadien CI ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens, de manière directe ou indirecte. Jusqu'à 49 % des actifs du fonds sous-jacent peuvent être investis dans d'autres types de titres et dans des titres étrangers.

Pour atteindre l'objectif du fonds sous-jacent, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent :

- gère activement le fonds sous-jacent au moyen de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Aucune limite n'est fixée quant au montant que le fonds sous-jacent investit dans chaque catégorie d'actif. Cela variera selon les conditions du marché;
- investit principalement dans des actions canadiennes pour le volet du portefeuille axé sur les titres de capitaux propres, en s'appuyant sur un processus rigoureux de sélection ascendante des actions en vue d'évaluer la situation actuelle et les perspectives d'avenir des sociétés;
- investit principalement dans des émissions de grande qualité de gouvernements et de sociétés dans le cadre du volet du portefeuille axé sur les obligations.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance. Cela nécessite l'évaluation de la situation financière et la direction de chaque entreprise, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- mène des entrevues avec des représentants de la société, lorsque cela est possible;
- analyse l'évolution prévue des taux d'intérêt et de la courbe de rendement;
- analyse la notation du crédit, le risque lié au crédit et la durée des titres à revenu fixe.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie aussi si le placement a une valeur intéressante au regard de son cours actuel.

Le fonds sous-jacent peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour :

- assurer une protection contre les pertes découlant des variations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements, et contre le risque d'exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le fonds sous-jacent peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu supplémentaire.

Le fonds sous-jacent peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permet la réglementation sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il convient d'acheter les titres. Le fonds sous-jacent se livrera à la vente à découvert en complément de sa principale ligne de conduite consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds sous-jacent doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique « Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi l'OPC investit-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert » dans la partie A du prospectus simplifié du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres fonds communs de placement, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif gérés par CI, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique « Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Dans quoi le fonds investit-il? » et à la rubrique « Dispenses et autorisations » de la partie A du prospectus simplifié du fonds sous-jacent).

Si les conditions de marché ou les conditions économiques ou politiques sont défavorables, ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs du fonds sous-jacent dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens reproduisant le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé précis dont l'intérêt sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour obtenir une description plus détaillée des limites que le fonds sous-jacent doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez consulter la rubrique intitulée « Dispenses et autorisations – Placements dans les fonds négociés en bourse avec effet de levier » dans la partie A du prospectus simplifié du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts du fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site **www.oapcanada.ca**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse **www.ccir-ccra.org**.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.